

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
TERRITORIALE DE LA MAYENNE**

**Assemblée Générale d'installation du 25 novembre 2021 – 18/2021**

**Indemnités de frais de mandat**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 novembre, à 17 heures 30, l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne, dûment convoquée, s'est réunie à l'hippodrome de Laval, sous la présidence de Monsieur Eric HUNAUT, Président.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

<b>Membres élus en exercice</b>	<b>: 36</b>
<b>Membres élus présents</b>	<b>: 34</b>
<b>Membres élus excusés</b>	<b>: 02</b>
<b>Quorum</b>	<b>: 19</b>

**Membres élus présents :**

Mesdames Anne Cousin, Sylviane Gandon, France Gérard, Hélène Gohier, Virginie Hochart, Cécile Legrand-Theil, Camille Moquet et Nathalie Planchais,

Messieurs Raphaël Alexandre, David Blanchard, Jérôme Chaplet, Erwan Coatanea, Claude Daniel, Jérôme Deniau, Frédéric Devineau, Bernard Fort, Eric Fouassier, Loïc Granger, Guillaume Gruau, Eric Hunaut, Laurent Lairy, Christophe Le Guet, Bruno Lucas, Christophe Marchand, Norbert Montembault, Jean-Michel Motrieux, Nicolas Mousset, Bruno Rigouin, Nicolas Rousseau, Philippe Royer, Vincent Seyeux, Konthirith Tek, Christophe Terrien et Samuel Tual.

**Membres élus excusés :**

Messieurs Emmanuel Adam et Maxime Séché, ayant donné pouvoir (\*)  
(\* ) pour l'élection des membres du bureau

*PS :*

*Sylviane Gandon et Jean-Michel Motrieux ont rejoint l'Assemblée Générale tardivement*

## Indemnités de frais de mandat

L'article R712.1 du code de commerce prévoit une indemnité de mandat au Président et aux membres du bureau (indemnité qui est fonction du nombre de ressortissants).

- L'enveloppe pouvant être mobilisée est la suivante : 600 pts d'indice plus 150 points si extension aux membres du Bureau, soit une enveloppe globale de 750 pts.
- Le Président : 510 pts d'indice (valeur du point à 4.666€) par mois.
- Le Président propose d'accorder 30 points d'indice (valeur du point à 4,666 €) par mois aux 8 membres du Bureau qui souhaiteront la solliciter (versement semestriel ou annuel).

Je vous demande de passer au vote pour le fonctionnement des indemnités de frais de mandat :

- |                                  |    |
|----------------------------------|----|
| • nombre de votants :            | 34 |
| • nombre de suffrages exprimés : | 34 |
| • nombre de votes blancs :       | 0  |
| • nombre de voix :               | 34 |

Merci de votre unanimité.

Copie certifiée conforme, le 25 novembre 2021

**Le Président,**



**Eric HUNAUT**